



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE NOUVELLE-AQUITAINE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
24 RUE FRANÇOIS DE SOURDIS - BP 908
33060 BORDEAUX

DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
24 rue François de Sourdis 6^e étage
BP 908 33 060 BORDEAUX
Balf : drfip83.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Tél. Secrétariat : 05 56 90 50 30

Monsieur le Maire de Carignan de Bordeaux

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Dominique MARENAUD
Tél : 05 56 90 77 80 ou 06 28 73 94 71
courriel : dominique.marenaud@dgfip.finances.gouv.fr

Nos réf : 2021-33098V0212

Bordeaux le 1 mars 2021

V/réf.

Objet: demande d'évaluation non réglementaire

Monsieur le Maire,

Le 21 janvier 2021 vous avez saisi le Pôle d'Évaluation Domaniale pour une demande d'avis relative à une opération de cession à titre gratuit par la commune de Carignan de Bordeaux à la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais d'un terrain de 693 m² à détacher des parcelles cadastrées sur la commune de Carignan de Bordeaux AX 161 et AX 162.

S'agissant d'un transfert prévu par la loi entre la collectivité et l'EPCI, je vous informe qu'aucune évaluation n'est réglementairement prévue, vous pouvez procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Pôle d'Évaluation Domaniale.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire à l'expression de ma considération distinguée.

À Bordeaux le 1 mars 2021
Pour la Directrice régionale des Finances Publiques
de Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde
L'inspecteur des Finances Publiques

Dominique MARENAUD

Commune :
CARIGNAN DE BORDEAUX (099)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLICS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1024G
Document vérifié et numéroté le 26/08/2019
A Bordeaux
Par C.BARSACQ géomètre cadastre DGFIP pour le cadre A, en charge de la mission topographique
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'arpentage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6463.
A , le

Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/625
Date de l'édition : 26/08/2019
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé
Par ABAC (2)
Réf. :
Le

PTGC
Cité Administrative - Tour B
14ème étage
Rue Jules Ferry - Boîte 53
33090 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05 56 24 85 97
Fax : 05 56 24 86 21

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

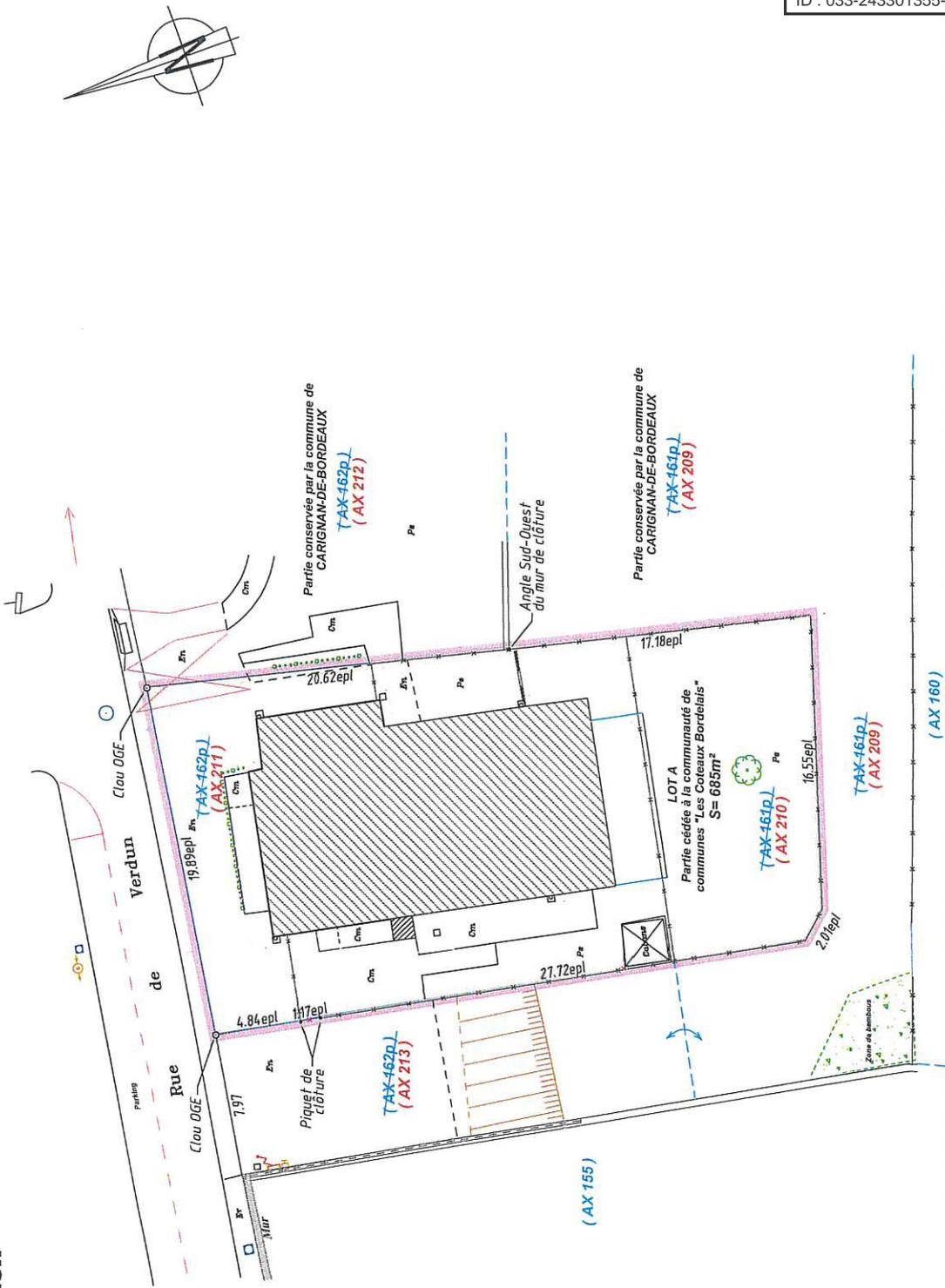
Modification selon les énonciations d'un acte à publier



PLAN DE MASSE DE LA PARTIE DETACHEE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Commune de CARIGNAN-DE-BORDEAUX
Propriété de la commune de
CARIGNAN-DE-BORDEAUX

Sise 5, Rue de Verdun
 Anciennes Parcelles Cadastrees Section AX
 n°161 et 162
 Cadastrees Section AX n°209 à 213
 d'après le Document Modificatif du
 Parcellaire Cadastral n°1024G du 26/08/2019



Dossier n°:	190523
Date:	Janvier 2017
Mis à jour le:	26/08/2019
Suivi par:	FL
Responsable:	TP

ECHELLE : 1/250

LEGENDE

- Borne O.G.E. plastique nouvelle (ou autre repère)
- (AX 161p) Ancienne référence cadastrale.
- (AX 209) Nouvelle référence cadastrale.
- Application cadastrale figurative.
- Partie cédée à la communauté de communes
- Partie conservée
- Clôture grillagée.
- Arbre.

- Panneau de signalisation.
- Compteur EDF.
- Compteur gaz.
- Boutic à clé gaz.
- Compteur d'eau.
- Grille.
- Regard de visite.

JEAN-MARC NIAUSSAT
XAVIER de GOUVILLE
OLIVIER PACHEN

abac
 AU-DELA DE LA MESURE

ARTIGUES PRES BORDEAUX, 33370 - CS 30113 - 25 Boulevard de Faydeau - Tél : 05 56 86 72 54 / Fax : 05 57 54 15 75 - abac@abac-artigues.fr
 LANGON, Cedex, 33212 - ZI DUMES, BP 30253, 3 Rue Condorcet - Tél : 05 56 63 17 30 / Fax : 05 56 76 84 44 - abac@abac-langon.fr
 LA TESTE DE BUCH (bureau secondaire), 33260 - 40 Boulevard du Pyla - Tél : 05 57 15 74 12 / Fax : 05 57 54 15 75 - abac@abac-lateste.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
 Reçu en préfecture le 02/04/2021
 Affiché le
 ID : 033-243301355-20210402-2021_11-DE